

Cosmétique : pourquoi le parfum bio ?

A l'origine le parfum a un usage religieux : nous trouvons dès l'Égypte ancienne la pratique de l'encens à travers les rites religieux comme l'embaumement des corps... L'encens et les essences par leur volatilité transmutent la viscéralité à travers des rites de purifications et permet d'accéder à l'immortalité. Selon Annick Le Guéner, chercheur anthropologue spécialisée dans les parfums, la parfumerie moderne s'est constituée à travers de lentes et progressives ruptures. Avec le sacré tout d'abord, puis avec le thérapeutique et la pharmacie, enfin avec la nature qui avait pourtant nourri ses premiers balbutiements et permis son développement. Le prêtre parfumeur de l'Égypte a laissé la place au parfumeur apothicaire, médecin, gantier, couturier, artiste, chimiste, industriel. Avec l'avènement de la chimie et la révolution des molécules de synthèse, le parfum a achevé de se dégager des liens étroits qui l'unissaient aux corps animaux et végétaux. Il a ainsi pris une autonomie qui, en contrepartie, l'a vidé d'une part importante de son contenu. Son histoire est celle d'une désincarnation qui a conduit à en faire un produit abstrait et un objet marketing...

Classes de substances odorantes rentrant dans les parfums

Les parfums dits « de synthèse » sont proscrits dans tous les référentiels de cosmétiques biologiques et naturels. Mais de quoi s'agit-il ? Son étymologie vient du mot latin per fumum (à travers la fumée). Le parfum se définit comme résultant du mélange en quantités appropriées de substances odorantes d'origine naturelle (végétales et animales) ou synthétiques. Il existe différentes classes de substances odorantes naturelles : les huiles essentielles, les concrètes et extraits, les essences, les oléorésines, les sécrétions animales, dont les plus utilisées jadis étaient : l'ambre gris, provenant de la déjection du cachalot (espèce protégée), le castoréum, issue des élevages de castors, la civette, issue des élevages de chat musqué (civette) et le musc, provenant du chevroton porte-musc (espèce protégée).

Techniques d'obtention des substances

Il existe différentes techniques pour obtenir ces substances naturelles :

- **les huiles essentielles** sont obtenues par chauffage et entraînement à la vapeur d'eau à partir de végétaux : c'est l'hydro distillation,
- **les substances plus fragiles**, les cires et les huiles, sont extraites par solvant. C'est un procédé plus doux (pas de chauffage) mais qui utilise des dérivés du pétrole. Dans une première étape, l'extraction au solvant permet d'obtenir une substance solide appelée concrète. L'étape finale utilise habituellement l'alcool, et conduit à l'huile florale concentrée, appelée également extrait.
- **les essences très fragiles** contenues dans des organes fragiles comme les pétales de fleurs, présentes en très faibles quantités, sont obtenues par la technique de l'enfleurage. Cette opération consiste à faire absorber par un corps gras (axonge) l'essence contenue dans des organes fragiles (pétales de rose par exemple) ; le support est ensuite épuisé par l'alcool et l'on évapore le solvant sous vide, à 0°C.
- **pour les essences des agrumes**, on utilise l'expression mécanique des peaux de fruits. Différentes techniques existent : de la méthode traditionnelle à l'éponge jusqu'à la macération mécanique.
- **les sécrétions animales** : leur récupération est de moins en moins utilisée car soit interdite (cas des muscs) soit trop chère. Ces substances sont indispensables à l'élaboration d'un parfum car elles augmentent les qualités de diffusion et la persistance de ces derniers. Elles ont été substituées par leurs équivalents de synthèses plus stables mais dont l'utilisation est remise en cause en raison de leur persistance dans l'environnement pour certaines et de leur toxicité sur la reproduction pour d'autres.
- **l'obtention des substances odorantes artificielles**, se fait principalement par synthèse organique depuis la fin XIX^e siècle. La Pétrochimie du XX^e siècle a offert une variété considérable de substances odorantes moins coûteuses et plus stables, mimant des odeurs florales connues et proposant des odeurs inconnues dans la nature. Ces substances ont remplacé en quelques décennies les substances naturelles dans les parfums.

Composition d'un parfum

Les parfums les plus délicats peuvent contenir plus de cent ingrédients. Lorsque l'ingrédient choisi est une substance naturelle comme l'huile essentielle, celle-ci est elle-même constituée de plus de 200 molécules en quantités variables ...

Un parfum est toujours un mélange complexe de substances. Il se développe olfactivement en 3 phases caractéristiques en fonction de la volatilité de ses composants :

- **la note de tête** (le refreshing, odeur volatile que l'on sent au premier abord)
- **la note moyenne**, dite de cœur, qui donne le caractère complet du parfum
- **la note de fond** (appelée aussi note finale ou basique), qui est la plus persistante : comme le socle des statues, elle est indispensable, pour la mise en valeur de la composition.

Les parfums sont commercialisés sous forme de solutions alcooliques du concentré initial :

- **les parfums proprement dits** (appelés encore extraits) contiennent de 10 à 25 p. 100 de concentré,
- **les eaux de toilette et l'eau de Cologne** de 2 à 6 pour 100,
- **les lotions** entre 0,5 et 2 p. 100.

La liste des ingrédients

Dans la liste des ingrédients d'un produit cosmétique, nous trouvons le mot « parfum » avec, depuis 2004, la mention des « allergènes de parfumerie » requise par la Directive cosmétique européenne. Dans un parfum, la liste des ingrédients comportera « ALCOOL, PARFUM, AQUA », suivi de la liste des « allergènes de parfumerie ».

Pourquoi le consommateur a-t-il accès à aussi peu d'informations sur les ingrédients qui constituent le parfum alors que le produit cosmétique livre toute sa composition ?

Les réglementations européennes et nationales n'obligent pas les parfumeurs à dévoiler leur composition, celle-ci étant considérée comme une œuvre artistique, elle est scrupuleusement gardée secrète.

Cependant de nombreux textes réglementent la profession, en premier lieu les recommandations professionnelles basées sur la sécurité du consommateur. La sécurité prime, mais les points de vue diffèrent entre :

- **le cosmétique conventionnel**, qui place la substance chimique techniquement définie et stable au cœur de la composition : substance désincarnée mais « sans surprises »
- **le cosmétique biologique et naturel**, qui place la substance naturelle, complexe et variable au cœur de la composition : substance vivante mais avec beaucoup d'inconnues, nécessitant donc une grande maîtrise de sa filière amont et un savoir-faire dans son utilisation.